

	JAN	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Maladies rosiers				2,1 kg/hl		2 kg/ha cultures extérieures et massifs						
Maladies des cultures florales				2 Kg/Ha cultures extérieures et massifs								
Maladies des feuillus												
Anthraxoses				0.2 kg/hl								
Ascochytozes						0.2 kg/hl						
Black-rot, taches rouges du marronnier				0.2 kg/hl								
Brunissure feuilles						0.2 kg/hl						
Cylindrosporiose du cerisier				0.2 kg/hl								
Tavelure des pommiers d'ornement						0.2 kg/hl						
Maladies des taches foliaires						0.2 kg/hl						
Mildious						0.2 kg/hl						
Moniliozes des fleurs et rameaux			0.2 kg/hl									
Rouilles							0.2 kg/hl					
Chancres à champignons				0.2 kg/hl						0.2 kg/hl		
Maladies des conifères												
Rouge cryptogamique					0.2 kg/hl							
Maladie des bandes rouges					0.2 kg/hl							
Brunissure des pousses					0.2 kg/hl							
Rouilles							0.2 kg/hl					
Taches foliaires du thuya (Didymascella)								0.2 kg/hl				
Chancre cortical des cupressacés				0.2 kg/hl						0.2 kg/hl		

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES



- Traiter en cadence de 8 à 14 jours en fonction des cultures et de la maladie concernée (CF étiquette).
- Ne pas traiter sous abris, serre, tunnel, chassis...
- Nombre d'applications maximales par an : 4
- En cas de pluie ou d'arrosage supérieur à 25 mm, renouveler le traitement.

AMM N° 9700164. Conditionnement 1 kg.
Classement : Xn - nocif. Respecter les précautions d'emploi.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
N-dangereux pour l'environnement.
R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
Délai de rentrée des travailleurs sur la parcelles : 48 heures.
Zone non traitée par rapport aux points d'eau : 50 m.
Nettoyer et rincer soigneusement le pulvérisateur après traitement.

™ Marque de The DOW CHEMICAL COMPANY («DOW») ou d'une société affiliée.

Votre distributeur

Nufarm s.a.s
28, boulevard Camélinat
92230 GENNEVILLIERS
Tél. 01 40 85 50 50
Fax 01 47 92 25 45
www.nufarm.fr



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



Base d'une protection contre les maladies des cultures ornementales.

LES AVANTAGES :

- Fongicide polyvalent.
- Agit sur une combinaison de 6 sites biologiques différents, ce qui le rend particulièrement efficace sur un large spectre de champignons pathogènes.
- Aucune résistance connue à ce jour.



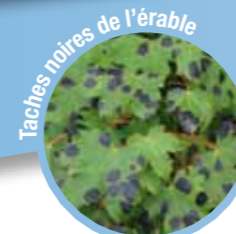


DITHANE Paysage™

FONGICIDE PRÉVENTIF DES ROSIERS, DES ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT ET DES CULTURES FLORALES



Black rot du marronnier



Taches noires de l'érable



Taches noires du rosier



Brunissure des aiguilles de pins



Moniliose

MODE D'ACTION

➤ **DITHANE Paysage™** est un fongicide à action de contact. La matière active (mancozèbe) de la famille des dithiocarbamates agit exclusivement de contact sur plusieurs sites en inhibant la germination des spores des champignons pathogènes. **DITHANE Paysage™** a essentiellement une action préventive. Il est doté d'une bonne persistance sur la végétation, assurant ainsi une excellente protection dans le temps.

COMPOSITION - FORMULATION

➤ **DITHANE Paysage™** est un fongicide polyvalent titrant 75% de mancozèbe⁽¹⁾. **DITHANE Paysage™** est une formulation granulée dispersable (WG) de haute qualité alliant confort d'utilisation et efficacité.

PÉRIODE D'APPLICATION

➤ **DITHANE Paysage™** peut s'utiliser toute l'année. Une application du produit préventivement sera un gage de réussite et d'efficacité du traitement. Traiter à des températures inférieures à 25°C. Le nombre d'applications est limité à 4 par an.

EFFICACITÉ - SÉLECTIVITÉ

➤ **DITHANE Paysage™** est un fongicide adapté à la lutte contre les maladies des arbres, arbustes d'ornement, conifères, rosiers mais aussi aux maladies des cultures florales. **DITHANE Paysage™** est efficace sur de nombreuses maladies dont les principales sont :

- les rouilles (jaunes/blanches)
- les ascochyoses
- les anthracoses
- les maladies des taches noires
- le botrytis
- le mildiou...

Cette polyvalence fait de **DITHANE Paysage™**, un produit de base incontournable pour la protection des végétaux contre les maladies aussi bien dans les villes pour protéger notre patrimoine vert, qu'en production (pépinières ornementales, horticulteurs) pour obtenir des plants sains et de qualité qui seront parfaitement valorisés lors de leur mise sur le marché.

DITHANE Paysage™ est conditionné en boîte de 1 kilo.

USAGE ROSIERS

➤ **DITHANE Paysage™** est homologué en traitement des parties aériennes à la dose de 2 Kg/ha :

- la maladie des taches noires
- les rouilles

Traiter en préventif.

USAGES ARBRES ET ARBUSTES D'ORNEMENT

➤ **DITHANE Paysage™** est homologué en traitement des parties aériennes :

maladies des feuillus à 0,2 kg/hl :	maladies des conifères à 0,2 kg/hl :
<ul style="list-style-type: none"> • anthracoses • ascochyoses • black-rot, taches rouges du marronnier • brunissures des feuilles • tavelure des pommiers d'ornement • maladies des taches foliaires • mildious • monilioses des fleurs et rameaux • rouilles • chancres à champignons 	<ul style="list-style-type: none"> • rouge cryptogamique • maladies des bandes rouges • brunissure des pousses • rouilles • taches foliaires du thuya (Didymascella) • chancre cortical des cupressacés <p>Traiter en préventif.</p>

USAGES CULTURES FLORALES

➤ **DITHANE Paysage™** est homologué en traitement des parties aériennes à la dose de 2 kg/ha :

- anthracnose
- ascochyte
- ascochyte du chrysanthème
- maladies des taches foliaires
- mildious
- rouilles
- rouille blanche du chrysanthème

Traiter en préventif.

COMMENT TRAITER ?

➤ **DITHANE Paysage™** s'applique avec un pulvérisateur classique ou une turbine, après dilution dans l'eau. Ne jamais préempater. L'application de **DITHANE Paysage™** doit être faite de manière homogène sur l'ensemble du feuillage, avec un choix de buses permettant une pulvérisation fine. Dans tous les cas on évitera de faire ruisseler la bouillie lors de l'application. Traiter de préférence sur une végétation sèche. En été, éviter de préférence les heures les plus chaudes de la journée.

PÉRIODE D'APPLICATION

➤ **DITHANE Paysage™** peut s'utiliser toute l'année. Une application du produit préventivement sera un gage de réussite et d'efficacité du traitement. Traiter à des températures inférieures à 25°C.

REMARQUE

➤ **DITHANE Paysage™** laisse un léger dépôt jaunâtre sur les feuilles. En culture florales on pourra stopper les traitements un mois avant la commercialisation des plantes. Eviter les projections de **DITHANE Paysage™** sur les supports minéraux tels que murs, dalles, etc... car le produit les tache de façon irréversible.



Cultures pleine terre ou plantations en massif



Serre



Cultures de rosiers ou plantations en massif

